Service de broyage des végétaux

Communauté de Communes Grand Sud Tarn et Garonne

Auteur :

120 Avenue Jean Jaurès

82370 Labastide-saint-pierre

Voir le site internet

Elodie Botti

elodie.botti@grandsud82.fr

Consulter la fiche sur OPTIGEDE

CONTEXTE

Le SIEEOM Grisolles-Verdun, syndicat à compétence collecte et traitement des déchets, regroupe 16 communes et 21 378 habitants. Il s'est engagé avec l'ADEME dans un programme local de prévention des déchets, par la signature d'un accord-cadre pluriannuel en octobre 2011, et finalise donc la quatrième année de ce programme.

En 2013, 1276 tonnes de déchets verts ont été réceptionné en déchèterie et 1 571 tonnes en 2014. Face à cette augmentation et suite à l'enquête menée auprès des usagers de la déchèterie, le SIEEOM Grisolles-Verdun a lancé en janvier 2015 un nouveau service de broyage des végétaux.

Le SIEEOM a décidé par délibération du 8 octobre 2014 l'acquisition d'un broyeur multi-végétaux et la mise en place de deux types de service :

- une prestation de broyage au domicile des particuliers ou dans les communes (facturé 15€/h),
- une location du broyeur aux collectivités uniquement (facturé 30€/demi-journée).

En date du 16 décembre 2014, l'ADEME a décidé l'attribution d'une subvention pour la mise en place d'un service de broyage des déchets verts à domicile.

Le syndicat a mis en place ce service dès le mois de janvier 2015.

OBJECTIFS ET RESULTATS

Objectifs généraux

La prestation de broyage de végétaux à domicile présente les objectifs suivants :

- Diminuer les apports de végétaux en déchèterie,
- Proposer de nouvelles techniques de jardinage écologique et favoriser un compostage de bonne qualité,
- Diminuer les coûts de traitement et de transport supportés par la collectivité.

L'objectif principal du programme est de diminuer de 15 kg/hab/an la quantité des déchets verts apportés en déchèterie soit 314 tonnes à éviter.

De plus, le SIEEOM Grisolles-Verdun s'était fixé les objectifs suivants pour l'année 2015 :

- réaliser 500 heures de prestation,
- effectuer 40 demi-journées de location,
- valoriser 280 tonnes de végétaux.

Résultats quantitatifs

Depuis le lancement du service, il y a 10 mois, au 1er janvier 2015, il a été effectué :

- 230 heures de prestation de broyage, soit 46% d'atteinte de l'objectif,
- 24 demi-journées de location du broyeur aux collectivités, soit 60% d'atteinte de l'objectif,
- 210 tonnes de végétaux valorisés, soit 75% d'atteinte de l'objectif.

Nous nous situons en dessous des objectifs, notamment en termes d'heures effectuées. En parallèle, le taux de valorisation est raisonnable on peut donc en conclure que le volume de végétaux broyé lors des interventions est au-dessus des estimations. Lors du diagnostic, nous pensions réaliser plus d'interventions avec des petits volumes.

Résultats qualitatifs

L'opération consiste à réutiliser les matières organiques provenant du jardin comme des ressources et non comme des déchets. Ainsi, grâce au service de broyage, les copeaux obtenus sont utilisés en paillage et ne sont plus amenés à la déchèterie. Les avantages de ce service sont nombreux :

- maîtriser la fréquentation de la déchèterie,
- diminuer les tonnages de déchets verts traités,
- apporter un service aux personnes âgées et/ou sans véhicules,
- établir des relations de proximité avec les ménages,
- grâce au paillage : fabriquer un amendement pour enrichir les sols, diminuer l'emploi de produits phytosanitaires économiser la ressource en eau.

MISE EN OEUVRE

Planning

2011 : Début de la réflexion sur l'opération

Juillet 2014 : Recensement des professionnels

Septembre 2014 : Enquête auprès des usagers de la déchèterie

Octobre 2014 : Lancement de la consultation pour l'acquisition d'un broyeur

Octobre 2014 : Validation de la mise en place du service par le comité syndical

Octobre 2014 : Création du règlement de service et du contrat de location

Novembre 2014 : Achat du broyeur

Novembre 2014 : Mise en place des équipements nécessaires (crochet d'attelage, EPI…)

Novembre 2014 : Journée découverte du service broyage à la déchèterie (SERD 2014)

Janvier 2015 : Lancement de la campagne de communication

Janvier 2015 : Formation de l'agent

Janvier 2015 : Lancement des chantiers

Communication sur le service broyage

(presse, journaux municipaux, site internet…)

Mars 2015 : Promotion du service broyage lors de la Semaine aux Alternatives aux Pesticides

Juin 2015 : Participation à la formation « Ambassadeurs prévention » aux agents intervenant dans le service broyage

Octobre 2015 : Enquêtes de satisfaction du service proposé auprès des foyers ayant bénéficiés de ce service.

Moyens humains

Agent dédié à cette fonction = 0,2 ETP en 2015

Animateur prévention = coordination du service, facturation, gestion des planning

Moyens financiers

Broyeur (Moteur diesel 27CV, 15cm) = 17 680 €

Fléaux (Lot de pieces de coupe) = 285 €

Crochet d’attelage (Système d’attelage sur VL) = 499 €

Cuve de GNR (Cuve de stockage 1500L) = 1 415 €

Installation cuve GNR (Intervention et pièces électricité) = 271 €

Livraison GNR

EPI (Casque, gants) = 132 €

TOTAL (en HT) = 22 087,44 €

(projet subventionné par l'ADEME)

Moyens techniques

Pour mettre en place le service de broyage, le SIEEOM Grisolles-Verdun a du s’équiper du matériel suivant :

- un broyeur multi-végétaux,
- un système d’attelage sur le véhicule de service pour tracter le broyeur,
- une cuve de 1500l pour stocker le GNR,
- les EPI pour la protection de l’agent : casque forestier, lunettes, gants.

Afin de répondre au besoin du service, le syndicat a bénéficié en octobre 2015 de plusieurs démonstrations de broyeurs. Les critères de sélection étaient des suivants : poids < à 750kg pour être tractable avec un permis B, diamètre des branches admissibles > à 10 cm, fiabilité de l’outil, éléments de sécurité (arrêt d’urgence) et facilité d’utilisation.

Le choix du comité syndical, à l’issue de la consultation, s’est porté sur un broyeur BUGNOT BV N.56.

Partenaires mobilisés

Les communes adhérentes au SGV.

VALORISATION DE CETTE EXPERIENCE

Facteurs de réussites

La mise en place de ce service est relativement simple, définir l'organisation en amont.

La location aux collectivités est rentable mais elles doivent jouer le jeu en faisant appel à ce service.

Difficultés rencontrées

Ce type de service broyage est très peu développé dans les services de gestion des déchets, il a cependant un fort potentiel de détournement des végétaux.

Meilleure image de la collectivité par la diversité des services proposés.

Recommandations éventuelles

Il faut consacrer du temps au quotidien (plannification des rendez-vous).

Prévoir le suivi du matériel par une personne expérimentée pour effectuer la maintenance.

Mots clés

PREVENTION DES DECHETS | BROYEUR | MENAGE | ADMINISTRATION PUBLIQUE | DECHETS VERTS | BIODECHET

Dernière actualisation

Octobre 2019

Fiche réalisée sur le site optigede.ademe.fr

Contact ADEME

Véronique MATHEVON
veronique.mathevon@ademe.fr